



OBJECTIF(S)

- Maîtriser les dernières réglementations impactant afin d'adapter sa pratique au quotidien.

NIVEAU & PUBLIC

SPECIALISATION

Syndic, gestionnaire, assistant(e)

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéoprojecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I – BILAN DE LA LOI ELAN : DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET D'INTERPRÉTATION

- RAPPEL DES PRINCIPAUX POINTS DE LA LOI ELAN :
 - La « nouvelle » assemblée générale
 - Délégation au conseil syndical
 - Travaux d'accessibilité
 - Les petites copropriétés
- JURISPRUDENCE RÉCENTE :
 - Analyse des procédures et contentieux (MAJ à la date de la formation)

II – IMPACT DE LA LOI 3DS SUR LA MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DE COPROPRIÉTÉ

- De la loi ELAN à la loi 3DS
- Les points de vigilance :
 - Les parties communes à jouissance privative
 - Les parties communes spéciales
 - Les lots transitoires
- Procédure de mise en conformité : délai, coût, responsabilité.

III – LES CONSÉQUENCES DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

- OBJECTIF GENERAL DE LA LEGISLATION ET IMPACT SUR LE LOGEMENT :
 - Les enjeux pour la copropriété : Constat général sur le parc immobilier. Insuffisances des précédentes législations (loi ALUR)
 - Importantes actions de rénovation à réaliser
 - Impact des nouvelles normes en matière de transaction et de gestion locative sur les copropriétés
- LES OUTILS PROMUS PAR LA LEGISLATION :
 - Le retour du PPT
 - L'évolution du fonds travaux
 - Le DPE et la généralisation du DPE collectif
 - Le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif
 - La procédure de mise en place des équipements collectifs en bornes de recharge pour véhicule électrique



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap